

1980

Sans susciter un optimisme exagéré...

L'essor du mouvement touristique est satisfaisant

L'Europe se place nettement en tête des régions qui accueillent le plus d'hôtes étrangers. La Suisse et notre canton ont connu un exercice très positifs et ont profité de largement de l'essor du tourisme mondial.

L'ACVH décide de poursuivre sa participative de CHF 30'000.- pour la réédition du guide vaudois des hôtels pour 1981 et 1982 et confirme son subside de CHF 15'000.- accordé au Comité de direction de l'OTV.

Malgré les interventions de MM. G. Vaney et J.P. Delamuraz, respectivement au Grand Conseil et au Conseil national, le contingent cantonal de main d'œuvre étrangère réservé à l'hôtellerie a diminué de 300 unités. L'Office cantonal du travail, conscient des problèmes lancinants de l'hôtellerie et de la restauration en la matière, a prévu une demande de contingent supplémentaire à l'OFIAMT au printemps 1981.

Le Comité central de la SSH décide d'accorder une contribution volontaire unique d'un million de francs à l'ONST, dont la situation financière est très difficile, compte tenu de la réduction des subsides de la Confédération.

Plus de 30 séances ont déjà eu lieu pour la révision de la CCNT qui devrait entrer en vigueur le 1 juillet 1981. Il semble que les conditions de ce contrat seront finalement moins dures que les hôteliers et les restaurateurs auraient pu le craindre.

1981

Une année d'euphorie au niveau des nuitées

L'on chante victoire et pour cause, l'hôtellerie suisse a battu de 200'000 nuitées les chiffres record réalisés en 1972 avant la récession. Le canton de Vaud n'est pas en reste et les hôteliers ont presque oubliés les sacrifices financiers consentis pendant ces années de crise pour conserver à la Suisse la fidélité de ses hôtes.

La révision de la loi sur la police des établissements publics s'est poursuivie durant toute l'année, mais n'as pas permis d'aboutir à un texte définitif, si ce n'est dans le cadre de la commission extra-parlementaire. Cette nouvelle loi qui, à la base, assure la protection du consommateur - toujours mieux défendu - précise les obligations des exploitants d'établissements publics mais doit aussi leur accorder une certaine protection dans l'exercice de leur profession. Les intérêts en présence ont pu être satisfaits, c'est le législateur qui tranchera dans le courant de l'année 1982.

L'Ecole de secrétariat hôtelier SSH ouvre ses portes à Lausanne le 31 août.

1982

La formation professionnelle et la promotion de la relève au programme

La clientèle suisse reste parfaitement stable, elle représente pour notre canton le 34% des nuitées, alors que les hôtes étrangers font les autres 66%. La promotion du canton en Suisse alémanique doit non seulement se poursuivre mais s'intensifier.

L'ACVH s'est engagée à fond en parfaite collaboration avec la SSH pour la promotion de la relève professionnelle. Son désir est de voir davantage de Suisses dans la profession dans le but d'obtenir encore une meilleure qualité des services. Des résultats positifs ont été obtenus, mais ils doivent être améliorés, puisque le contingent cantonal de travailleurs étrangers, même s'il est resté stable, est toujours insuffisant. Il est de plus grignoté par les nouveaux hôtels qui s'ouvrent et ceux qui s'agrandissent, au détriment de l'ensemble des exploitations du canton. Les essais entrepris pour intégrer les chômeurs d'autres secteurs dans la profession, à part quelques cas isolés, ne sont pas concluants.

L'année 1982 poursuit les buts concernant l'augmentation des nuitées, la promotion et la publicité repensées et plus agressives, l'ajustement des prix, une conception plus commerciale et industrielle des exploitations, une meilleure qualification du personnel cadre et auxiliaire ... objectifs qui seront naturellement poursuivis en 1983.

1983

Le bureau de placement de la SSH a ouvert ses portes à Lausanne

Il aura fallu beaucoup d'années de discussion et de pourparlers pour que le bureau de placement de la SSH ouvre ses portes à Lausanne. Les hôteliers sont invités à le rendre de plus en plus opérationnel par une large utilisation. Son activité permet une meilleure personnalisation des dossiers et une amélioration en matière de sélection. Son développement tend vers une recherche de personnel plus intensive, afin de parvenir à une véritable bourse de l'emploi.

Bien que les tarifs hôteliers ont augmenté en moyenne de 4 à 6%, la marge bénéficiaire de l'hôtelier s'est encore dégradée pour les trois raisons suivantes : l'augmentation des prix à la consommation, le renchérissement des frais généraux, entre autres de l'énergie, l'alourdissement des charges salariales inhérent à l'adaptation annuelle des salaires selon la convention collective ainsi que celui des charges sociales relatives au 2ème pilier dans ses premières adaptations au secteur hôtelier.

La section hôtelière de la Vallée de Joux est en voie d'être constituée, sous l'impulsion du directeur de l'OT de la Vallée, M. Schmid. Mme Schmid directrice de l'Hôtel de la Lande sera la présidente de cette section.

1984

"L'hôtellerie vaudoise : une industrie ! Sa modernisation : une priorité absolue !"

C'est sous ce titre que l'ACVH a fait une petite étude en prévision de la création d'un "Fonds cantonal d'équipement hôtelier". Le souci du financement de l'investissement dans l'hôtellerie reste primordial pour l'ACVH.

Le stand "Hôtellerie et restauration" au Comptoir a connu un énorme succès. M. R. Kramer, Président de la Commission professionnelle cantonale, relève l'importance pour la branche de se faire connaître, car elle offre pour les jeunes la sécurité de l'emploi, des salaires concurrentiels et un horaire diminué.

La prolifération des écoles hôtelières en Suisse pose problème, car elles ternissent l'image et la qualité de nos écoles par leur médiocrité.

1985

Il manque environ 3'000 lits à notre hôtellerie vaudoise

Le développement de nos stations, villes, campagne ou montage, exige un certain nombre d'hôtels supplémentaires. Le tourisme d'affaires demande des établissements 4 ou 5 étoiles tandis que le tourisme de villégiature et de vacances se satisfait plus volontiers d'hôtels 2 et 3 étoiles, mais rationnellement et confortablement équipés.

Ceci amène la question du financement à l'investissement qui reste primordiale pour l'ACVH. Des propositions concrètes ont été faites par la Commission de la SSH chargée d'étudier un meilleur engagement du Crédit hôtelier suisse (CHS) en faveur de l'ensemble de l'hôtellerie suisse. Des propositions concrètes seront faites aux instances fédérales concernées en vue d'une réglementation plus souple et plus circonstanciée dans l'attribution de crédits à notre secteur. Le CHS a accordé des prêts et cautionnements pour 25,4 millions de francs en 1984. Près de 70% de cette manne a profité aux seuls cantons de Berne et des Grisons... Inutile de rappeler que l'Etat prend en charge, après le CHS, partie ou tous des intérêts des capitaux investis !

M. René Haeberli quitte la présidence de l'ACVH après trois mandats. M. Georges Baehler est élu pour le remplacer.

Mme Rolaz, première dame ayant siégé au Comité, quitte ses mandats au sein du Comité (depuis 1975) et du bureau (dès 1976). L'ACVH la remercie pour sa constructive et souriante collaboration. Elle sera remplacée à la tête de la section de Lausanne et au Comité ACVH par M. Olivier Vuilliamy.

La nouvelle loi sur les auberges est entrée en vigueur au 1er octobre, de même que son règlement d'exécution.

1987

Un cri d'alarme est lancé : la lenteur de la procédure pour l'obtention des permis ou leur prolongation, terni l'image de la profession

Le manque de personnel vaudois dans l'hôtellerie, la diminution progressive du contingent annuel des saisonniers étrangers, la lenteur de la procédure pour l'obtention des permis ou leur prolongation ternissent la renommée et mettent en péril la survie des établissements hôteliers vaudois !

Le montant des patentes versé au canton et aux communes est de 6.2 millions de francs. De plus, la taxe de tourisme, les salaires et les allocations, les indemnités pour la Caisse de chômage, le tout versé par les membres de l'ACVH et de la SVCRH représente au total plus de 457 millions de francs. Ces chiffres sont révélateurs de l'importance de la profession dans l'économie en général.

M. Georges Tauxe est nommé nouveau directeur de l'OTV et souhaite encore renforcer les contacts avec l'hôtellerie et réitère son soutien à l'ACVH.

Les bureaux de l'ACVH, avec l'OTV, déménagent à l'avenue d'Ouchy 60.

1988

Contribution à la candidature des JO 1994

L'ACVH soutient Lausanne dans sa candidature aux Jeux Olympiques de 1994 pour un montant de CHF 300'000.-.

L'hôtellerie vaudoise pourrait aller mieux, cette déclaration à la vaudoise est tout simplement le reflet d'un double constat :

- L'hôtellerie vaudoise a bien rempli sa mission en 1988 au service de l'économie. Elle totalise 2'828'365 nuitées, ce qui n'est tout de même pas négligeable
- Les choses sont effectivement plus difficiles aujourd'hui qu'il y a quelques années. Il y a des lacunes à combler, des carences à supprimer et surtout des équipements à réaliser, des rénovations à entreprendre.

Les hôteliers doivent plus s'engager dans la vie publique afin de dire et de redire que le tourisme et l'hôtellerie sont des éléments vitaux pour le Pays de Vaud. La profession doit tout mettre en œuvre pour mieux définir sa place dans l'économie.

L'hôtellerie ressent le besoin d'une nouvelle génération de grands hôteliers, de la trempe des pionniers, afin d'affronter 1992, l'année du Grand Marché unique !

1989

L'année de tous les changements

Paraphant le titre d'un film célèbre, on peut facilement admettre que 1989 a été "l'année de tous les changements", phénomène que symbolise à elle seule la chute du mur de Berlin. Ce millésime doit être perçu par les hôteliers vaudois - et du pays tout entier - comme celui de "l'apprentissage du changement".

L'apparition de nouvelles libertés démocratiques dans toute une partie du monde amènera vraisemblablement de nouveaux flux de touristes sous nos latitudes et donnera un formidable coup d'accélérateur à l'Histoire.

La vocation d'accueil de l'hôtellerie doit rester dans la voie choisie par les professionnels que sont et qui entendent à rester les hôteliers vaudois et en tenant compte des deux affirmations suivantes : fermeté sur les principes (qualité de la formation, amélioration des équipements, accueil, service personnalisé, animation, etc.) et souplesse dans les orientations (recherches de nouveaux marchés, adaptations aux besoins contemporains, etc.).

Pour que la Suisse redevienne une destination à la mode et donne envie à cette nouvelle génération de touristes à venir séjourner dans notre pays, l'ACVH pense que l'hôtelier doit avoir le courage de lancer une OPA = Offre Publique d'Accueil, puisque notre plus grande possibilité de séduction réside dans le fait de privilégier l'ACCUEIL, politique de service et d'ouverture, sens du geste amical, spontanéité des petits riens qui font tout.

Les nouveaux statuts de la SSH sont entrés en vigueur au 1er janvier 1989. Les statuts de l'ACVH modifiés sont également validés.

M. Jean Chevallaz est nommé membre d'honneur de l'ACVH en témoignage des services rendus à l'hôtellerie vaudoise pendant ses années de direction de l'EHL (1975-1988).